

## Cumul emploi-retraite: voici le montant maximal de la pension que vous pourrez toucher



© AdobeStock

La réforme des retraites ouvre la possibilité de se créer de nouveaux droits à la retraite en cas de cumul emploi-retraite total. Mais attention, quel que soit votre futur salaire, vos nouveaux droits sont plafonnés.

### SOMMAIRE

1. [Quel cumul emploi retraite avec un emploi payé au plafond de la Sécurité Sociale](#)
2. Quel cumul emploi retraite avec un job complémentaire à temps partiel?
3. Quel cumul emploi retraite en reprenant chez le même employeur?

Désormais, les personnes qui ont liquidé leur retraite à taux plein et qui cumulent celle-ci avec un emploi se constituent de nouveaux droits à la retraite. Une avancée pour les assurés. "Mais elle pourra être un peu décevante pour certains, déplore **Valérie Batigne**, fondatrice et dirigeante du cabinet de retraite Sapiendo. En effet, pourquoi plafonner les nouveaux droits de la retraite de base à 5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale et à la tranche 1 (PASS) pour la complémentaire Agirc-Arrco?".

### Des maxima peu rémunérateurs

Le cabinet Sapiendo a réalisé des simulations pour calculer ce que vous gagneriez en reprenant un emploi immédiatement lors de votre passage à la retraite. Prenons l'exemple d'une personne née le 15 septembre 1961 et qui liquiderait sa retraite au 1er janvier 2024, à 62 ans et 3 mois, âge légal depuis la réforme.

## Quel cumul emploi retraite avec un emploi payé au plafond de la Sécurité Sociale

Si ce salarié perçoit une rémunération annuelle brute de 46 368 € (taux du PASS en 2024), sa nouvelle activité générera 549 € de droits annuels à la retraite de base et 207 € de droits annuels à la retraite complémentaire Agirc-Arrco. Soit 756 € brut (63 € par mois) pour une année de cumul, 1512 € brut pour 2 années etc. A la fin de la 4e année, cet assuré se sera constitué 3 024 € brut (252 € par mois) de nouveaux droits. Cependant, du fait du plafonnement de la retraite de base à 5 % du PASS, à partir de la 5e année, la progression s'essouffle.

Les sujets retraite vous intéressent?

**Notre Temps, LE magazine de référence!** Actualités, réformes, fin de carrière, droits à la retraite... nos experts décortiquent pour vous les textes de lois et vous alertent sur les nouvelles mesures. **Soyez bien informé et faites valoir vos droits!** Retrouvez tous les sujets de Notre Temps: Droits & Argent, Santé, Loisirs, Vie pratique...

Les sujets retraite vous intéressent?

**Notre Temps, LE magazine de référence!** Nos experts décortiquent pour vous ce qui change dans les textes de lois et vous alertent sur les nouvelles mesures. Soyez bien informé et faites valoir vos droits!

## Quel cumul emploi retraite avec un job complémentaire à temps partiel?

Rien de tel pour un assuré qui reprend une petite activité à temps partiel. Le gain, plus limité, poursuit sa progression plus longtemps. Exemple avec une rémunération brute annuelle de 12 000 €. Au bout d'un an d'activité, le salarié aura ouvert de nouveaux droits de 142 €/an pour la retraite de base et 54 € pour la complémentaire Agirc-Arrco, soit au total 196 € (16 €/mois). Pour atteindre le plafond de la retraite de base, il faudrait qu'il travaille 16 ans à ce niveau de rémunération! Il n'est donc pas concerné par le plafonnement. Au bout de 4 ans d'activité, il gagnerait une nouvelle retraite annuelle brute de 783 € (65,25 €/mois) et 978 € (81,50 €/mois) au bout de 5 ans.

## Quel cumul emploi retraite en reprenant chez le même employeur?

Cette règle du cumul intégral dès le premier jour de la retraite est valable en cas de reprise d'activité chez un autre employeur. En revanche, en cas de reprise d'activité chez le dernier employeur, vous devez respecter un délai de carence de 6 mois pour obtenir de nouveaux droits à la retraite. Autrement dit, les nouveaux droits à la retraite ne commenceront à courir qu'à partir du 7ème mois d'activité. La création de nouveaux droits s'applique aux personnes en situation de cumul intégral à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, si vous avez liquidé votre retraite à cette date et repris une activité chez votre dernier employeur aussitôt, vous aurez la bonne surprise de bénéficier de nouveaux droits à la retraite, ce qui n'était pas le cas lorsque vous avez repris votre activité. Mais ces nouveaux droits ne commenceront à courir qu'à compter du 1er juillet 2023.

•

